



Numéros de téléphone utiles

Les numéros d'Urgence :

Appel d'Urgence Européen :	112
Pompiers :	18
Samu :	15
Police :	17
Gendarmerie de Plaisance :	05 62 69 30 17
Hôpital d'Auch :	05 62 61 32 32
SOS Drogue Alcool Tabac :	0 800 23 13 13
Sida Info Service :	0 800 84 08 00
SOS Enfance en danger :	119
ALMA (Maltraitance adulte) :	3977

L'IMPro

Secrétariat de l'IMPro : 05 62 69 14 30

Ouvert du lundi 8h00 au vendredi 17h00

administration@complexedepages.fr

Vous pouvez suivre nos actualités sur notre site internet:

www.complexedepages.fr

 [complexe de Pagès](#)



COMPLEXE DE PAGES

21 chemin de Pagès
32160 BEAUMARCHES

Téléphone : 05.62.69.14.30
Télécopie : 05.62.69.14.39
Messagerie : administration@complexedepages.fr

Mise à jour : 25.06.24



COMPLEXE DE PAGES



LIVRET D'ACCUEIL



IMPRO

BIENVENUE

▶ LE MOT D'ACCUEIL

Vous venez de rejoindre notre établissement;
je vous souhaite la bienvenue.

Les équipes de l'IMPro de Pagès (Institut Médico-professionnel) vont vous accompagner tout au long de votre parcours dans l'établissement.

Elles le feront en garantissant vos droits et en vous proposant des prestations personnalisées et de qualité.

Je veillerai particulièrement à ce que votre installation et adaptation soient les plus confortables et rassurantes possibles.

Je suis persuadé que vous avez fait le bon choix en choisissant notre établissement.

Tout sera mis en œuvre pour que votre projet de formation soit réussi et vous permette de vous insérer dans la vie active.

Le Directeur

LE DIRECTEUR

Article 10—Ma place dans la société

J'ai les mêmes droits que tout le monde.

L'institution doit m'aider à être citoyen (membre de la société).

L'institution doit m'aider à comprendre mes droits dans la société.



Article 11 - Ma religion

J'ai le droit de pratiquer ou pas ma religion en respectant les autres personnes et le règlement.



Article 12—Droit au respect

On doit respecter ma vie privée, sauf si je suis en danger.

Ma dignité aussi (mon image, ce que je suis) doit être respectée.



Article 7 - Etre protégé

Personne ne doit donner d'informations sur moi sauf :

- Pour ma sécurité.
- Si c'est utile pour mon accompagnement.



Je dois être protégé et ma santé surveillée



Article 8—Droit à l'autonomie

En respectant le règlement, je peux circuler librement.

Je peux recevoir des personnes extérieures au foyer.

Je peux disposer de mon argent et de mes affaires comme je veux.

Si je suis sous tutelle ou curatelle je dois avoir son accord.



Article 9—Etre écouté et soutenu

Les personnes qui m' accompagnent doivent faire attention à :

- Ce que je pense
- Ce que je ressens
- Ce que je vis.



Je peux me faire aider pour mener mes projets jusqu'au bout.



COMPLEXE DE PAGES

NOTRE ASSOCIATION :
L'AMASSAG

Depuis plus de 60 ans, l'Association Mutuelle d'Action Sanitaire et Sociale Agricole du Gers, exerce une mission d'accueil, de formation et d'insertion en faveur d'une population en difficulté.

Elle s'est constituée le 28 novembre 1959, sous la forme d'une association déclarée, régie par la loi 1901. Elle est l'émanation de deux organismes fondateurs : les Assurances Mutuelles Agricoles (GROUPAMA D'OC) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Elle a pour objectifs de favoriser le bien être et l'autonomie des personnes accompagnées qu'elle accueille dans ses établissements et services médico-sociaux. Elle veille à leur sécurité physique et psychique et leur apporte soutien et aide dans leur projet d'insertion.

A ce jour, elle gère 8 établissements et services soit 7 sur le site du Complexe de Pagès (un IMPro, un Etablissement et Service d'Aide par le Travail appelé ESAT, un Foyer d'hébergement, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) polyvalent et professionnel), une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS32) et 1 IMPro sur le site Pauilhac.

L'IMPro

Qu'est ce que c'est?

C'est un lieu qui assure les accompagnements éducatifs, scolaires, les formations professionnelles et les soins pour les publics accompagnés. L'IMPro vous propose un projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé.

Pour qui et pourquoi ?

Ce lieu accueille 25 adolescents, garçons ou filles, âgés de 14 à 20 ans intéressés par une formation professionnelle adaptée.

Quels sont vos droits ?

Le Complexe de Pagès s'engage auprès de vous pour :

- Garantir le respect de votre dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité,
- Proposer une prise en charge ou accompagnement personnalisé et de qualité favorisant votre développement, votre autonomie, votre insertion tout en respectant votre consentement éclairé,
- Assurer la confidentialité des informations vous concernant,
- Faciliter l'accès à toute information ou document relatif à votre accompagnement,
- Vous informer sur vos droits fondamentaux ainsi que sur les voies de recours,
- Favoriser votre participation directe, ou avec l'aide de votre représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé,
- Enfin, la majorité viendra se concrétiser lors d'une réunion de préparation (livret jeune majeur).

Article 4—Mes choix, mes actions

Je décide pour moi quand c'est possible.

Je peux être accompagné.

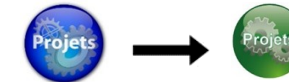
Si je ne peux pas décider, la personne responsable (tuteur, curateur...) le fait pour moi.



Article 5—Pouvoir dire non

J'ai le droit de renoncer à mon accueil. Pour cela je dois écrire à la Direction.

Je peux faire des changements dans mon accompagnement.



Je dois avoir l'accord de mon représentant légal (curateur...) et de la MDPH.



Article 6—Ma famille et moi

Je peux garder des liens avec ma famille si je le souhaite.

Pour ma sécurité le juge peut décider le contraire.

Ma famille peut participer avec moi à mon projet.



**- Annexe -
Charte des droits et libertés de la personne
accompagnée au Complexe de Pagès**

Article 1er—Tous pareils

Il est interdit de juger.

J'ai le droit d'être différent.
Nous devons tous être traités de la même façon.

Nous avons tous le droit d'avoir des idées différentes



Article 2—Un accompagnement adapté

Je dois être traité selon mes besoins.

J'ai le droit d'avoir un accompagnement qui correspond à mes attentes.



Article 3 - Etre informé

Je dois être informé clairement par un professionnel de tout ce qui me concerne.

J'ai le droit de connaître tous mes dossiers



LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR L'EXERCICE DE VOS DROITS:

- Le Livret d'Accueil
- Le Contrat de séjour
- La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie (en annexe)
- Le Règlement de Fonctionnement
- Le Conseil de la Vie Sociale
- Le Recours à la Personne Qualifiée
- Le Projet d'établissement
- Le livret jeune majeur



► **Votre prise en charge institutionnelle**

Si vous souhaitez intégrer l'IMPro, vous devez avoir au moins 14 ans ainsi qu'une notification de la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée) préconisant votre orientation à l'IMPro de Pagès.

Cette demande peut être faite par votre famille ou votre représentant légal.

Lors du premier contact (par téléphone, lors d'une visite ou par l'envoi d'un courrier), une première rencontre vous sera proposée avec la direction afin de recueillir vos besoins, vos attentes, de vous expliquer la démarche d'admission et de vous proposer une visite de l'établissement.

Suite à une période de stage, **la direction** de l'établissement décide de l'admission.

▶ Votre suivi personnalisé

DÈS VOTRE ADMISSION :

Un **suivi personnalisé** sera mis en place afin de vous offrir le meilleur accompagnement possible.

Un **coordinateur** sera votre interlocuteur principal, vous pourrez lui faire part de vos difficultés, de vos souhaits et il vous soutiendra dans votre projet

Votre **projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé (PAAP)** permettra d'adapter les différentes interventions à vos besoins et à vos souhaits.

L'ASSOCIATION DES FAMILLES A VOTRE PROJET

Sont organisés :

- Des temps d'information : Au travers d'une 1ère rencontre lors de votre admission. Au travers de réunions à la demande de votre famille ou celle de l'équipe pluridisciplinaire
- Des temps de participation au travers de manifestations telles que la fête annuelle, les repas à thèmes mais également lors du Conseil de la Vie Sociale.
- Des temps de gestion et d'administration pour l'organisation de votre accompagnement ainsi que la contractualisation de votre PAAP.



LES MODES D'EXPRESSION

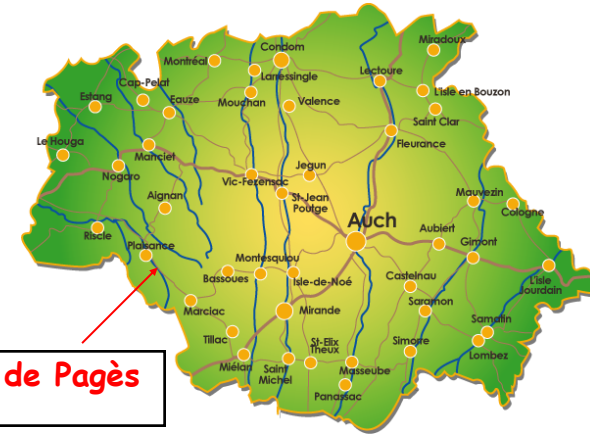
De nombreux outils sont présents dans l'établissement pour favoriser les échanges :

- Le Conseil de la vie sociale
- les enquêtes de satisfaction
- Les groupes de paroles
- Les réunions de groupes
- Les PAAP

Participer, c'est aussi être à l'écoute, être attentif, ressentir, s'intéresser



Où est-on situé ?

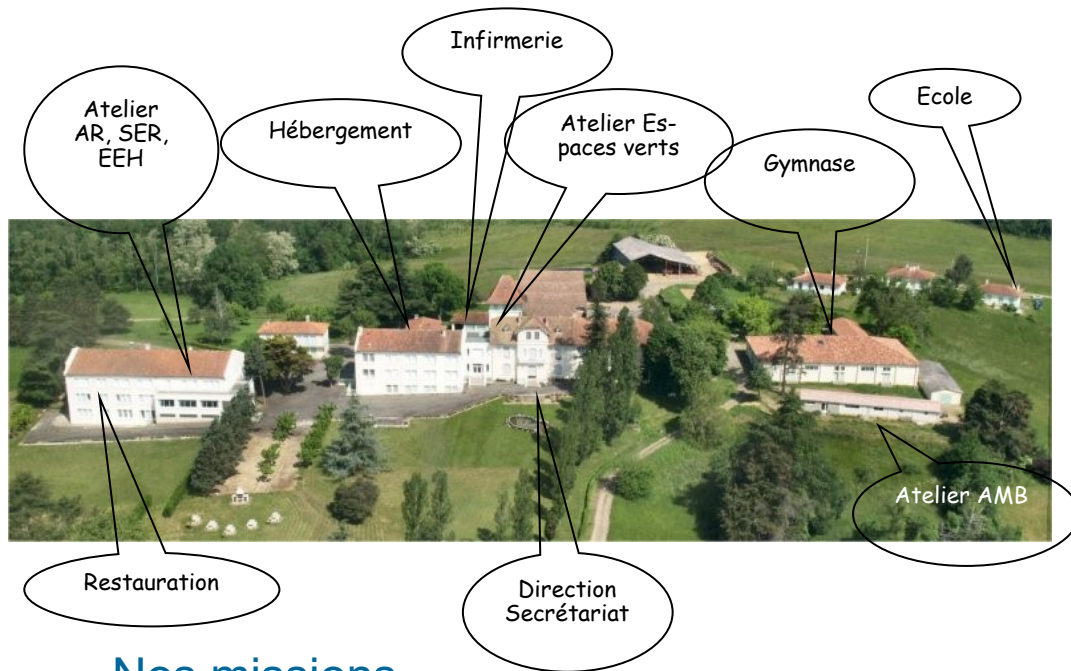


IMPro de Pagès

L'IMPro de PAGES est implanté sur la commune de Beaumarchès, à l'ouest du département du Gers. Il se situe à 3 km de Plaisance du Gers, à 63 Km d'Auch, à 45 Km de Tarbes et à 30 Km d'Aire sur Adour.

L'établissement se trouve également à proximité des stations touristiques, thermales et de sports d'hiver, à une distance variant entre 60 et 120 Km. Cette position favorise les débouchés professionnels.

► Les bâtiments



► Nos missions

- L'enseignement scolaire, assuré par des enseignants de l'Education Nationale.
- La formation professionnelle avec la possibilité d'obtenir un titre professionnel qualifiant reconnu par le ministère du travail et/ou la Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP)
- L'accès à l'autonomie : Elle se construit par le biais d'un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.
- L'insertion professionnelle avec la question de l'orientation pensée et travaillée à partir de vos attentes et de vos compétences.

► Le secteur Thérapeutique

La psychologue a une fonction d'écoute et de compréhension. Son poste s'articule autour des entretiens individuels visant au mieux-être des jeunes.

La psychomotricienne aide au bien être psychique et corporel par le biais d'une prise en charge individuelle ou de groupe (habiletés sociales en lien avec l'orthophoniste, soutien à la formation professionnelle sur les temps d'atelier).

L'infirmière, en lien avec les familles, assure les différents soins, le suivi du dossier médical, des traitements, ainsi que la liaison avec les rendez vous extérieurs.



2/L'association

L'IMPro de Pagès fait partie de l'Association Sportive Enfance et Intégration du Gers (ASEI 32), affilié à la Fédération Française de Sport Adapté, qui organise des rencontres inter-établissements le mercredi après midi tout au long de l'année ce qui permet de voir d'autres jeunes.



Elle participe aussi au Championnat de France de sport scolaire adapté.

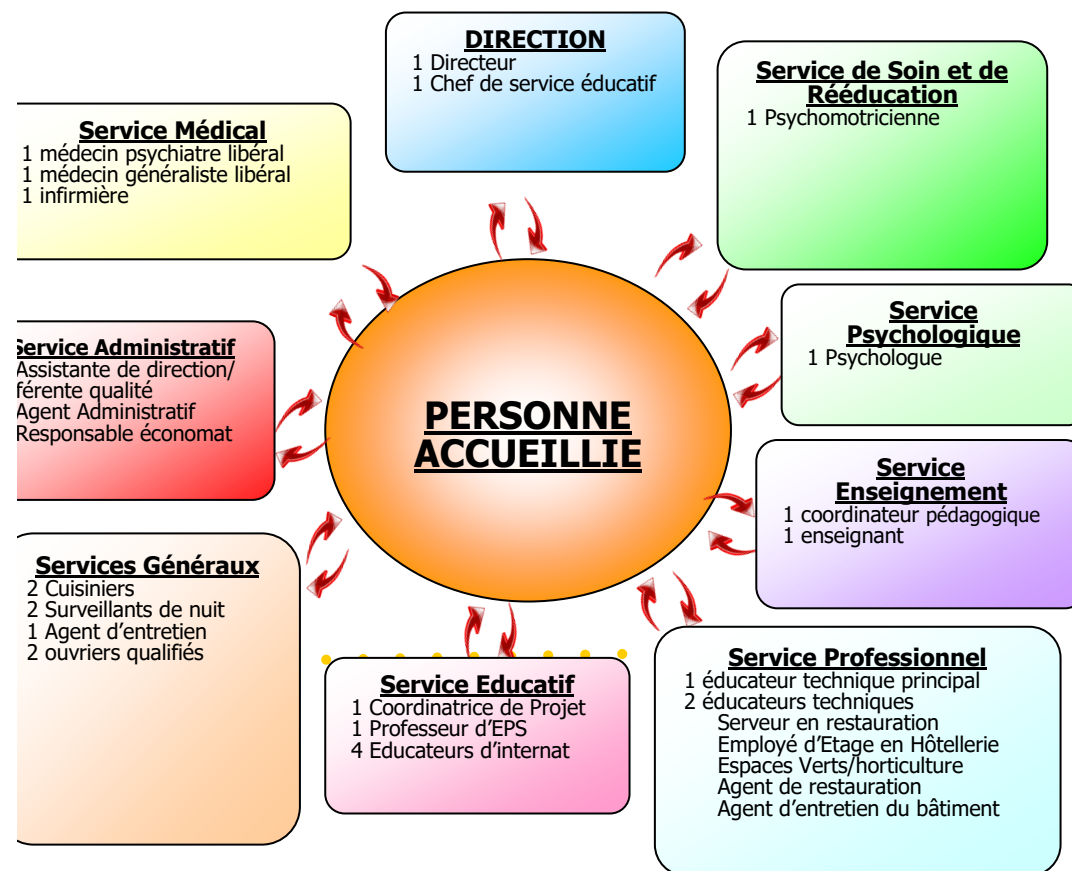


Vous bénéficiez d'un accompagnement approprié selon vos besoins. Toutes ces actions visent votre bien être dans votre vie quotidienne. L'environnement se veut rassurant, accueillant et à l'écoute.

► Notre équipe

L'établissement qui vous reçoit est composé d'un certain nombre de personnel formant une équipe pluri professionnelle. Elle vous accompagnera vers la plus large autonomie possible. Elle doit vous permettre de vous épanouir au sein d'un espace collectif en vous aidant à préparer, le moment venu, votre entrée dans la vie active.

Un trombinoscope vous est remis avec le dossier de rentrée



LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES PROPOSEES

Agent de Maintenance des bâtiments

Cette formation regroupe les interventions concernant l'embellissement des bâtiments. Ainsi, elle intervient dans les domaines de :

- l'aménagement intérieur des bâtiments : cloisons, portes, fenêtres, mobilier...
- les équipements techniques : plomberie, sanitaire, électricité
- les travaux de finition et de décoration : carrelage des sols et des murs, parquet, peinture, tapisserie...



Agent de Restauration

La formation permet de travailler dans différents lieux de restauration tels que les cafeterias, les entreprises, les cantines, les hôpitaux, les restaurants, les brasseries, la restauration rapide. Les différentes tâches réalisées sont :

- la préparation des hors d'œuvre et des desserts
- l'approvisionnement
- l'accueil des clients
- la distribution des plats
- les cuissons de base
- la plonge
- le débarrasage
- l'entretien et la remise en ordre de la cuisine
- l'encaissement



Une Unité d'Enseignement Externalisée permet également d'effectuer les cours au sein du Collège de Plaisance du Gers plusieurs demi-journées par semaine.

Selon le projet de chacun, une intégration au lycée de Nogaro peut se mettre en place, notamment dans la filière CAP.

► Le Secteur Sportif

1/L'enseignement

Les activités sportives sont variées.

Il est proposé au travers de 3 heures de sport par semaine et/ou de temps éducatifs : basket, foot, courses, volley, badminton, musculation les mercredi soirs, accrosport, ultimate, raid aventure ou VTT, piscine...

L'hiver, des sorties ski sont organisées avec des cours dispensés par les moniteurs de l'Ecole du Ski Français.

Un transfert d'été est aussi réalisé avec camping en tente, baignade, VTT, randonnée, canoë...



LES AUTRES SECTEURS

► Le secteur Pédagogique

Il s'agit de :

- consolider les apprentissages fondamentaux
- d'acquérir de nouvelles connaissances
- d'assurer un lien classe/atelier afin de vous accompagner dans la formation professionnelle
- proposer des projets culturels afin d'ouvrir à des activités extérieures.



Lors de la deuxième année, vous pouvez passer les épreuves du Certificat de Formation Générale (CFG) délivré par l'Education Nationale.



L'équipe enseignante propose également de suivre des formations attestant des compétences de secouriste et santé (SST), de sécurité routière (ASSR) et d'informatique (PIX).

Serveur (se) en Restauration

Elle permet l'acquisition de compétences générales pour travailler dans des restaurants soit :



- accueillir les clients
- les conseiller
- assurer le service de table en liaison avec la cuisine
- mettre en place la salle
- dresser le couvert
- prendre les commandes
- traiter les bons de commande

Un appui scolaire est aménagé pour l'apprentissage de la théorie.

Employé d'Etage en Hôtellerie

Cette formation dispensée en lien avec « Agent de restauration » et « Serveur en Restauration » permet d'intégrer des établissements hôteliers ou para-hôteliers, en sachant :

- Entretien des chambres des clients, les parties communes et les locaux de service
- Mettre en place et assurer le suivi du petit déjeuner d'un établissement

Espaces verts/Horticulture

La formation regroupe l'ensemble des travaux extérieurs d'entretien et d'embellissement :

- Tonte,
- Taille de haie,
- Désherbage...



LES DIFFERENTS SECTEURS

Le secteur Educatif

Il s'agit

- d'un accompagnement vers l'autonomie tant sur le plan des gestes quotidiens que de la relation aux autres.
- de créer un environnement rassurant, accueillant et à votre écoute.
- de proposer des activités éducatives : temps de loisirs, de sorties, de transferts qui ont pour but d'éveiller des centres d'intérêts et permettent une ouverture sociale et professionnelle.



Le secteur Professionnel

Le groupe pré professionnel (de 14 à 16 ans) :

Différentes activités professionnelles vous seront proposées vous permettant de découvrir les différents ateliers afin de choisir votre future formation. Durant ces deux années, vous poursuivrez une scolarité adaptée.

A partir de 16 ans, vous intégrez la formation de votre choix. Les formations se déroulent sur trois ans, en général.

La formation professionnelle enseignée par les éducateurs techniques est adaptée à vos capacités.

A partir de la 1^{ère} année, des stages en entreprises sont organisés. Ils visent une entrée dans le monde du travail et favorisent l'intégration sociale et professionnelle.



A la fin de la 3^{ème} année, vous pouvez être à même de valider le titre professionnel de niveau 3 délivré par le ministère du Travail.

Tout au long de votre parcours professionnel, la reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP) peut être également mise en place.